

Ensemble préservons nos ressources en eau !

Notre territoire est en situation d'alerte sécheresse. Merci de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Ne pas arroser sa pelouse et son jardin entre 9h et 19h
- Le lavage des véhicules est interdit sauf en station professionnelle
- L'arrosage des terres agricoles est interdit le week-end de 10h à 18h

Même quand il pleut, les réserves en eau restent **FRAGILES** dans le Nord

Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions. L'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20% par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un niveau historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les **lave-linge** ou les **lave-vaisselle** à moitié vides
- Ne laissez pas couler l'eau en permanente pendant la toilette
- Préférez les **douches** aux baignoires : Un bain consomme x5 plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau.
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes
- La chasse aux fuites : Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur. Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer. Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens. Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

SYMEVAD GUIDE PRATIQUE POUR LES PARTICULIERS

En Déchèterie JE TRIE AUSSI !

Déchèterie d'Arleux
Rue de la Gare
59151 ARLEUX

Déchèterie de Cuncy
Rue du Champ de Tir
59553 CUNCY

Déchèterie de Roost-Warendin
Rue Emile Zola
59286 ROOST WARENDIN

Déchèterie et dépôt de Sin-le-Noble
Rue du Bois des Retz
59450 SIN LE NOBLE

synevad.org
Tél : 03 21 74 35 99

PRÉPARER SA VENUE

A la maison

- Je vais sur le site internet du SYMEVAD, synevad.org puis clique « Déchèterie : prise de rendez-vous »
Au besoin une permanence téléphonique est mise en place du lundi au vendredi de 9h à 12h au 03 21 74 35 99
- Je trie mes déchets par famille et m'assure de ne pas dépasser 2m³ de déchets à déposer.
- Je prends mon numéro de passage afin de le présenter en arrivant en déchèterie

En déchèterie

- Je respecte la file d'attente et le sens de circulation.
- Je présente mon numéro de passage au gardien à l'entrée. J'attends et j'écoute les consignes du gardien. Je respecte les consignes de tri données par ce dernier.
- Je pense à couper le moteur de mon véhicule lorsque je dépose mes déchets dans la benne.

ACCÈS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS POUR LES PARTICULIERS

AVRIL À SEPTEMBRE

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 18h45

Dimanche et jours fériés de 9h à 12h45

En cas d'intempéries ou d'événement exceptionnel, le SYMEVAD se réserve le droit de fermer la déchèterie et/ou de modifier les horaires et conditions d'accès.



Mai 2020 - Pôle déchèterie et service communication du SYMEVAD

www.synevad.org

Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et jusqu'au 25 juillet, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Juillet 2020

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1	2	3	4	5
		Ramassage des verres	Ramassage des végétaux et des recyclables 14h30 – Mairie Permanence Assistante sociale		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
6	7	8	9	10	11	12
16h-19h : Médiathèque			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie fermée 18h - Messe en l'honneur de Notre Dame du Mont Carmel	
Accueil de loisirs						
13	14	15	16	17	18	19
16h-19h : Médiathèque	Féried - Fête Nationale 10h30 – Mairie Médaillés du travail 11h – Monument aux morts : Cérémonie du 14 juillet 1789		Ramassage des végétaux et des recyclables	Balayage mécanique des rues	Mairie fermée	
Accueil de loisirs						
20	21	22	23	24	25	26
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables		Mairie fermée	
Accueil de loisirs						
27	28	29	30	31		
Médiathèque fermée			Ramassage des végétaux et des recyclables			
Accueil de loisirs						
NOTES :						

Mairie – horaires d’été

En raison des congés annuels, les horaires de la mairie sont modifiés du **lundi 6 juillet au samedi 22 août inclus**.

Pendant cette période, la mairie sera fermée les samedis et ouverte les :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45, de 13h30 à 16h30
- mardi, mercredi et jeudi : de 9h15 à 11h45

La mairie sera ouverte le samedi 29 août de 9h15 à 11h45 puis tous les samedis des semaines impaires.

Les horaires d’ouverture habituels reprendront à partir du lundi 24 août, les :

- lundi et vendredi : de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- mardi, mercredi et jeudi de 9h15 à 11h45
- samedi (semaines impaires) de 9h15 à 11h45.

Fermeture estivale médiathèque

La médiathèque sera fermée du 14 juillet au 30 août. Elle rouvrira le **lundi 31 août**.

Centre aéré

Cette année, l’accueil de loisirs d’été se déroulera du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet**.

Des « infos spéciales » vous ont été distribuées mi-juin expliquant le fonctionnement.

Fête du 14 juillet et diplômes aux médaillés du travail

La cérémonie commémorative de la fête nationale aura lieu le **14 juillet 2020 à 11 h** au Monument aux morts. Le rassemblement est prévu à 10h45 devant la mairie. Celle-ci sera précédée à **10h30 de la remise des diplômes aux médaillés du travail**.

Balayage des rues

Un balayage mécanique sera réalisé dans les rues du village le **vendredi 17 juillet**. Nous vous demandons donc impérativement, à compter de **8 heures**, de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée ou à cheval sur la bordure du trottoir afin de permettre le nettoyage des fils d'eau correctement.

Messe en l’honneur de notre Dame du Mont Carmel

Une messe en l’honneur de Notre Dame du Mont Carmel sera célébrée le **samedi 11 juillet à 18 h au calvaire**. En cas de pluie, la célébration aura lieu à l’église.

Opération « tranquillité vacances »

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre habitation. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de votre domicile (Arleux) **au moins 2 jours avant votre départ**.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie ou au commissariat : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>



Vigilance démarchage

Nous attirons votre attention sur le passage de démarcheurs, ou vendeurs à domicile, qui souvent officient sous une bannière rassurante (EDF, ENGIE ...), et qui profitent de la confusion qu’ils sèment dans vos esprits pour vous proposer des offres alléchantes. Mais ceux-ci, en réalité, proposent des contrats dont les caractéristiques ou les tarifs sont à votre désavantage ou prohibitif.

Dans tous les cas, nous vous conseillons de respecter scrupuleusement ces trois règles :

- Ne jamais donner d’argent, ni chèque
- Ne signer aucun document et ne pas donner son identité

et surtout,

- **NE JAMAIS FAIRE ENTRER** le démarcheur chez vous si vous êtes seul.

Il vous faut également toujours demander à ce que l’on vous présente une carte professionnelle et photographier celle-ci. **Le démarcheur doit être en mesure de vous présenter un document attestant de sa déclaration en mairie autorisant sa démarche.**

Malgré tout, si le contrat proposé vous semble intéressant et que vous souhaitez l’étudier, demandez un devis vierge de vos coordonnées, et ne signez aucun document en échange. Cela vous permettra de pouvoir le faire lire à une tierce personne de confiance.

En cas de doute sur la véracité de l’identité du démarcheur, contactez dans les meilleurs délais la gendarmerie en composant le 17 à partir de votre téléphone (portable ou fixe) et fournissez le maximum d’informations au gendarme en ligne (descriptif du vendeur, son véhicule...).

Covid 19 - Evéole lance la vente de titres sur Smartphone : Le M Ticket

Le réseau de transports Evéole lance la vente de titres sur smartphone. Ses usagers peuvent désormais acheter quand ils le souhaitent leurs titres de transport sans contact, en toute sécurité et en quelques clics.

Ce nouveau service est accessible sur l’application Evéole déjà téléchargée plus de 25 000 fois depuis son lancement en 2018. Sa mise en place est concomitante avec le rétablissement, dès ce jeudi 4 juin, de la vente des titres à bord des véhicules par les conducteurs.

La vente de titres sur smartphone, ou Ticket Mobile, vise un double but :

- permettre aux usagers d’acheter leur titre en limitant les possibilités de contacts dans le cadre des mesures de sécurité contre le COVID 19.

- s’adapter aux nouveaux usages numériques et à l’évolution des habitudes de consommation.

Dans un premier temps, seuls les titres à décompte (unitaires, journée, 10 voyages + de 26 ans) sont accessibles. La vente des titres scolaires et des autres types d’abonnements qui nécessitent la production de justificatifs est à l’étude. Pour l’usager, le paiement se fait par carte bancaire via la plateforme sécurisée « Payzen ». Il conserve évidemment la possibilité d’utiliser les autres fonctionnalités de l’application, telles que la recherche d’informations sur la circulation des lignes ou les horaires en temps réel aux points d’arrêt.

L’application Evéole permet désormais aux voyageurs d’utiliser un seul support pour toutes les étapes de leur déplacement, de la recherche d’itinéraire jusqu’à l’achat de leur titre. Elle préfigure le développement de nouveaux canaux de vente dématérialisés (ex : vente et rechargement des titres en ligne) actuellement en projet.

L’application Evéole est accessible sur Google Play et sur l’App Store.

Regroupement de VTTistes



Jérémy Canivez, Estrésien passionné de vélo, a créé le groupe **VTT ESTREES** sur Facebook afin de rassembler les pratiquants du VTT. N'hésitez pas à adhérer au groupe pour partager cette passion. VTT

Estrées n’est ni un club, ni une association, mais juste un groupe pour rencontrer des VTTistes et connaître d’autres parcours.